

RAPPORT ANNUEL 2016

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

1^{er} concours de dessin du SITOMAP.
1^{er} prix décerné à l'école de Boynes, classe CE1/CM2
pour son livret dont voici un extrait.





LUC NAULEAU,
PRÉSIDENT DU SITOMAP

LE MOT DU PRÉSIDENT

2016 fut une année riche en évènements qui démontrent la volonté du SITOMAP de toujours améliorer le service à rendre aux habitants en les dotant de bacs ordures ménagères résiduelles et assimilées (OMR), d'étoffer son partenariat en mettant en place des groupes de travail regroupant de nombreux acteurs de terrain et des habitants, d'améliorer la communication à travers différentes actions. Le but étant de favoriser les conditions nécessaires à l'appropriation par les administrés des bonnes pratiques et d'améliorer nos performances en matière de tri des déchets.

Un travail de collaboration avec chacun de nos prestataires (la plupart nouveaux) a été mis en place en vue d'une bonne articulation au profit de la qualité du service à rendre. Le SITOMAP a le souci d'aider à favoriser les conditions de travail des agents des prestataires en travaillant notamment sur la disparition des points noirs de collecte (marches-arrière) en respectant la recommandation R437 ou à bien définir le rôle de gardien des déchèteries.

Je remercie chaleureusement l'équipe du SITOMAP et nos partenaires pour le travail réalisé cette année.

L'année 2016 a été marquée par :

- La mise en route des différents marchés dès janvier 2016 :
 - de collecte (porte à porte, apport volontaire et encombrants),
 - d'exploitation des déchèteries,
 - de collecte des déchets dangereux spéciaux.
- Le démarrage, dès juin 2016, du marché pour l'enquête - distribution et fourniture de bacs OMR pucés pour chaque foyer. Ainsi, le SITOMAP fournit les bacs jaunes (déchets recyclables) et les bacs gris (OMR).
- La rénovation de la déchèterie du Malesherbois et l'installation avec la commune de la vidéo-surveillance.
- L'arrivée d'un quatrième agent dès janvier 2016 (création de poste) pour renforcer l'équipe du SITOMAP. Le poste est polyvalent et couvre à la fois des tâches administratives, le suivi de collecte avec la technicienne du SITOMAP et des actions de communication.
- La mise en place du suivi de collecte par l'équipe du SITOMAP.
- La validation par le Bureau syndical du règlement de collecte qui est le fruit d'un groupe de travail partenarial.

- La disparition de plusieurs marches-arrière sur le territoire grâce à un travail de collaboration entre les communes, le prestataire de collecte et le SITOMAP.
- Le démarrage d'un groupe de travail partenarial pour la refonte du règlement des déchèteries.
- L'intégration dans les actions de communication de la prévention des déchets « jetons moins, trions plus ».
- Des actions durant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).

En résumé pour 2017 :

- La mise en chantier pour la rénovation de la déchèterie de Beaune-la-Rolande.
- La mise en place du nouveau règlement des déchèteries avec au préalable une amélioration de la signalétique (liée à la sécurité et à la circulation) et de consignes de tri (panneaux plus explicites sur le contenu des bennes) sur les déchèteries.
- Un réaménagement de la déchèterie de Loury.
- Un bilan du 1er plan de communication (2015-2017) et l'élaboration en groupe de travail du 2ème plan.
- Des actions de communication ciblées pour favoriser les bonnes pratiques.

Globalement, les actions de communication de 2017 doivent permettre aux usagers de bien comprendre l'enjeu de la dotation de bacs OMR pucés.

En résumé, il s'agit pour chacun d'utiliser le bac jaune à bon escient et d'y jeter exclusivement les déchets recyclables et de mettre les autres déchets dans la poubelle OMR sans craindre la puce. Celle-ci sert à des fins statistiques et ne modifie pas la fiscalité.

« A chaque déchet, son bac ».

Si nous parvenons à faire dépasser peurs, a priori et mauvais usages, nous devrions voir nos performances s'améliorer en qualité du tri.

De leur côté, les équipes de collecte (ripeurs et chauffeurs) voient leurs conditions de travail nettement améliorées car ils ne ramassent plus de sacs poubelles à la main avec tous les risques que cela suppose (blessures, accidents du travail, troubles musculo-squelettiques).

Nous sommes donc sur le bon chemin.

Rapport établi conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995 et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Approuvé par le Bureau Syndical du mois de mai 2017.

Rédigé par les salariées du SITOMAP, directeur de publication : M. Luc Nauleau - Imprimé sur papier recyclé

SOMMAIRE

► 01 PRÉSENTATION DU SITOMAP | P4

1.1 / Les compétences exercées par le SITOMAP

1.2 / La composition de la collectivité

1.3 / Le fonctionnement du syndicat

► 02 ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS | P7

2.1 / La collecte en porte à porte

2.2 / La collecte en point d'apport volontaire

2.3 / Les déchèteries

► 03 COÛT DU SERVICE | P21

3.1 / Les principales prestations

3.2 / Les indicateurs financiers

► 04 PERSPECTIVES 2017 | P23

01 | PRÉSENTATION DU SITOMAP

Le SITOMAP, syndicat mixte intercommunal de collecte et de traitement des déchets et résidus ménagers de l'arrondissement de Pithiviers, est administré par un Comité syndical de 44 délégués élus par les Conseils Communautaires des collectivités adhérentes. Cette assemblée délibérante définit les orientations du Syndicat notamment sur le plan budgétaire et décide des actions engagées. Elle se réunit environ 3 fois par an.

En juin 2016, le SITOMAP a organisé pour la première fois une Assemblée générale thématique animée de manière ludique et conviviale. Ce nouveau format sera à reproduire.

12 élus locaux constituent un Bureau syndical et se réunit environ tous les 2 à 3 mois et prennent les décisions de gestion courante.

Pour mettre en œuvre les différentes décisions et orientations, une équipe de 4 agents administratifs et techniques s'implique quotidiennement.

► LE PERSONNEL

RESPONSABLE DU SITOMAP : **Véronique Aldicco**. Elle encadre techniquement et hiérarchiquement les agentes de la Collectivité.

Elle coordonne et anime les activités de la Collectivité en cohérence avec les orientations définies par les élus.

AGENTE CHARGÉE DE LA RELATION AVEC LES USAGERS ET DE LA COMMUNICATION : **Mélanie Fernandez**. Elle gère les demandes des usagers et les informations remontées par les équipes de collecte. Elle communique auprès des usagers et des partenaires sur le tri sélectif.

ASSISTANTE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE, chargée du suivi de collecte et d'actions de communication: **Armelle Elouagani**. Elle effectue les opérations comptables courantes et procède à la facturation des professionnels en déchèteries. Elle assiste la technicienne dans le suivi de collecte. Elle participe aux actions de communication de la Collectivité.

TECHNICIENNE : **Virginie Guillemard**. Elle est chargée du suivi des marchés de collecte en porte à porte, en apport volontaire, des déchèteries et encombrants. Elle assure le suivi, le contrôle d'exploitation. Elle contribue aux actions de communication. Elle conseille l'autorité territoriale en matière de valorisation et de traitement des déchets.



9 Communautés de Communes
1 Commune Nouvelle
1 Communauté d'Agglomération
97 Communes
79 395 habitants

- CC de la Forêt (45)
- CC Beauce Gâtinais (45)
- CC du Beauvais (45)
- CN du Malesherbois (45)
- CC de la Plaine du Nord (45)
- CC du Plateau Beauceron (45)
- CC des Terres Puiseautines (45)
- CC du Cœur du Pithiverais (45)
- CC Gâtinais Val de Loing (77)
- CA Étampois Sud Essonne (91)
- CC Terres du Gâtinais (77)



Seine-et-Marne
(77)



1.1 / LES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LE SITOMAP

	ORDURES MÉNAGÈRES	COLLECTE SÉLECTIVE	VERRE	DÉCHETS APPORTÉS EN DÉCHÈTERIE	ENCOMBRANTS
Collecte	PaP ¹	PaP ¹	PAV ²	Déchèterie	PaP ¹
Traitement					

- Opérations assurées par le SITOMAP
- Opérations assurées par BGV - syndicat de traitement

1.2 / LA COMPOSITION DE LA COLLECTIVITÉ

DPT	NOM DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES	NB DE COMMUNES	POPULATION INSEE 2016	PART / POPULATION TOTAL
45	CC de Beauce et du Gâtinais	18	11 708	14,67
	CC du Beaugois	18	10 824	13,56
	CC du Cœur du Pithiverais	3	13 685	17,15
	CC de la Forêt	6	10 318	12,93
	CN le Malesherbois	7	8 272	10,37
	CC de la Plaine du Nord Loiret	15	6 990	8,76
	CC du Plateau Beauceron	10	4 400	5,51
	CC des Terres Puiseautines	13	7 228	9,06
77	CC du Gâtinais Val de Loire	2	1 352	1,69
	CC des Terres du Gâtinais	3	1 609	2,02
91	CA de l'Etampois Sud Essonne	2	3 414	4,28
TOTAL		97	79 800	100

Taux d'habitat vertical : 3.97%

La Commune Nouvelle « Le Malesherbois » s'est substituée à la Communauté de communes du Malesherbois. La Communauté de communes de l'Etampois Sud Essonne s'est transformée en Communauté d'Agglomération. L'article 2 du titre 1 des statuts du SITOMAP a été modifié en septembre 2016 afin de pouvoir être constitué de Communautés de communes, de Communautés d'agglomération et de Communes Nouvelles.

¹PaP : Porte à Porte

²PAV : Point d'Apport Volontaire

1.3 / LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

► LES ÉLUS

Les Collectivités désignent leurs représentants au sein de l'Assemblée Générale du SITOMAP.

Depuis le 28 mai 2016, sont élus 44 délégués titulaires et 44 délégués suppléants.

Le bureau syndical est composé de :

- **M. Luc NAULEAU, PRÉSIDENT** CC des Terres Puiseautines
- **M. Christian PUECH, 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ AUX MARCHÉS PUBLICS** CC du Beanois
- **M. Anthony BROSE, 2ND VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ AUX DÉCHÈTERIES** CC du Cœur du Pithiverais
- **M. Michel GUERIN, 3^{ÈME} VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ À LA COMMUNICATION** CN du Malesherbois
- **M. Philippe CHALINE** CC du Cœur du Pithiverais
- **M. Jean-Pierre DUBOIS** CA de l'Étamptois Sud Essonne
- **M. Eric JAIRE** CC des Terres du Gâtinais
- **M. Jean-François LANGLOIS** CC des Terres Puiseautines
- **M. Jean-François LE GOFF** CC du Plateau Beauceron
- **M. Bernard LEGER** CC de la Forêt
- **M. André LEPROUST** CC du Beanois
- **M. Didier MONCEAU** CC de Beauce et du Gâtinais

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est composée de :

5 MEMBRES TITULAIRES :

M. Christian Puech,
M. Philippe Chaline,
M. Bernard Léger,
M. Jean-François Le Goff,
M. Anthony Brosse.

5 MEMBRES SUPPLÉANTS :

M^{me} Monique Bévière,
M. Jean-Pierre Dubois,
M^{me} Stéphanie Pallu,
M. Bernard Tarron,
M. Pascal Chene.

02 | ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

2.1 / LA COLLECTE EN PORTE À PORTE*

MODE D'ORGANISATION DE LA COLLECTE DONT LE POINT D'ENLÈVEMENT EST SITUÉ À PROXIMITÉ DU DOMICILE DE L'USAGER.

► FAITS MARQUANTS 2016 **RÉDUIRE - TRIER**

SUBVENTIONS AUX COMPOSTEURS

Depuis septembre 2011, le SITOMAP verse une subvention aux usagers du territoire pour l'acquisition d'un composteur, à hauteur de 20 € pour un volume de 400 L ou 25 € pour un volume supérieur.

Dès la subvention versée, un courrier est adressé aux habitants concernés avec une information sur le compostage.

LE STOP PUB

Le SITOMAP fournit des auto-collants « stop pub » gratuitement. Cette distribution par le SITOMAP date de 2000. Depuis 2013, pour chaque nouvel arrivant sur le territoire « signalé » par la poste, le syndicat adresse un courrier avec le guide du tri, le mémo-tri et le stop pub.

UN NOUVEAU GUIDE DU TRI ET SON MÉMO

Il a été rédigé par le groupe interne communication composé d'élus du SITOMAP et des salariées.

Ce guide interpelle l'habitant en lui posant des questions pour le sensibiliser à la lutte contre le gaspillage et la prévention des déchets : comment pourriez-vous consommer différemment pour jeter moins ? Etes-vous sûr de vouloir tout jeter ? Pensez à donner, réparer, revendre vos objets.

Ce guide est remis à chaque foyer depuis juin 2016 lors de la distribution du bac OMR. Les retours des habitants sur ce guide est positif tant sur la forme que sur le fond. Ce guide a permis pour certains de commander auprès du SITOMAP des bacs jaunes car ils n'en disposaient pas.

ENQUÊTE-DISTRIBUTION DE BACS OMR PUCÉS DEPUIS JUIN 2016

Les bacs visent à améliorer l'efficacité de la collecte, les conditions de travail des agents et rendre le cadre de vie plus propre (plus de sacs au sol collectés).

Le SITOMAP s'est rendu à 2 forums des associations en septembre 2016 pour expliquer les bacs OMR et le tri.

ACTIONS DE SENSIBILISATION DANS LE CADRE DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

- **Le lombricompostage** : atelier en collaboration avec le centre municipal de Pithiviers.
- **Le troc** : échanges d'objets sur 2 déchèteries (Loury et le Malesherbois).



LES CHIFFRES

12 demandes de subvention de composteurs pour un montant total de 119,80 €

800 envois de stop pub en 2016



34 000 exemplaires distribués



30 738 bacs distribués au 31 décembre 2016



* Les collectes en porte-à-porte, en apport volontaire et des encombrants sont effectuées par la société Véolia (attributaire du marché public au 01/01/2016)

LES VISITES DES INSTALLATIONS (CENTRE DE TRI ET USINE D'INCINÉRATION) AVEC INSERTION DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Concours de dessins 2015-2016.

Thème : qu'avez-vous retenu de la visite ?

Jury en mai 2016 : 1^{er} prix remporté par la classe de CE1/CM2 de l'école de Boynes.



LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT

Interventions sur les déchets (cycle 3) dans les établissements scolaires par convention avec le SITOMAP: impact des déchets sur l'environnement, le tri des déchets par famille de produit, et ateliers-jeux que deviennent nos déchets ?, intervention sur le recyclage du papier (cycle 2) : animation sur le mot «recyclage» et mise en pratique du recyclage papier (pâte à papier, peinture, et feuille à réutiliser par séchage), animation et sensibilisation à la pratique du compostage.

CRÉATION D'UN RÉSEAU DE COMMUNICATION

Envoi d'un courrier aux collectivités du SITOMAP pour leur expliquer le projet et appeler au volontariat pour une mise en œuvre en 2017.

▶ FAITS MARQUANTS 2016

COLLECTER - VALORISER

LE RÈGLEMENT DE COLLECTE



Concerne tous les acteurs du territoire (usagers, élus, syndicat et prestataire de collecte). Il définit ce que sont respectivement les déchets ménagers recyclables ou non. Il présente tour à tour, acteur par acteur, ce que chacun doit faire en matière de gestion et de collecte des déchets ménagers et assimilés. Il situe le rôle de chacun pour faire que

tous ensemble, ces collectes se passent dans de bonnes conditions, dans le respect des droits et obligations mutuels.

LES POINTS NOIRS DE COLLECTE

Le syndicat s'est engagé à faire disparaître les marches-arrière conformément à la R437 de la CNAMTS. Il a validé une méthodologie de travail qui consiste à faire un diagnostic, puis un courrier aux mairies afin de trouver des solutions sur leur territoire.

Etat des lieux du 17/02/2016 : 157 marches – arrière.

Résolutions possibles par 135 points de regroupement et 22 travaux d'aménagement de voirie.

LES AIDES AUX COMMUNES

Suivant les cas, il est nécessaire de faire des travaux de voirie pour permettre aux camions de manœuvrer et ainsi faire disparaître la marche-arrière. Les membres du Bureau syndical étudient en réunion chaque demande.

LES SUIVIS DE COLLECTE

Ce suivi, réalisé par la technicienne du SITOMAP et d'un autre membre de l'équipe, consiste à précéder le camion de collecte, à faire un contrôle visuel du contenu des bacs, à apposer une étiquette de refus afin que l'équipe de collecte ne ramasse pas le ou les bacs.

147 personnes venues en famille

715 enfants venus avec leurs établissements scolaires

17 interventions dans les écoles

Coût : 3 070 €



23 participants venus de l'ADEME, la CARSAT, Eco-Emballage, élus du SITOMAP, habitants, de Loiret Nature Environnement, des services techniques ou environnement des villes de Pithiviers et Le Malesherbois, du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais et de VEOLIA.

Depuis avril 2016, **9** communes ont été sollicitées concernant **28** marches –arrière en cours de résolution et **3** travaux d'aménagement.

Participation globale de 1 420 € concernant **2** communes.

7 suivis réalisés. Environ **650** poubelles refusées.

La technicienne via le logiciel informe en temps réel le SITOMAP du refus. Les mairies concernées par le suivi de collecte sont informées par mail des erreurs de tri observées.

RENCONTRES AVEC LES ÉQUIPES DE COLLECTE

Point avec les équipes et le prestataire pour développer le partenariat et comprendre nos attentes et besoins réciproques.

Création de flashs infos mensuels affichés dans les locaux des équipes pour qu'elles aient un retour sur le traitement par le SITOMAP de leurs remontées d'informations.



Les erreurs les plus récurrentes de tri relevées durant les suivis de collecte :



- Beaucoup de textiles, des déchets électriques et électroniques et du verre étaient présents dans les ordures ménagères.
- Dans les bacs jaunes se trouvaient des barquettes alimentaires en polystyrènes et plastiques (types barquettes de viandes et de viennoiseries) mais également :
 - Du film plastique ou sac plastique
 - Du textile et des chaussures
 - Des ordures ménagères
 - Du verre
 - Des végétaux
- Des déchets de déchèterie [petits appareils électro-ménagers, gravats, ferraille, déchets dangereux (peinture, white spirit)]
- Du polystyrène
- Des tapis
- Des câbles
- Des mouchoirs en papier usagers
- Des emballages plastiques de bouquets de fleurs
- Des couches de bébés sales
- Des sacs de fast-food pleins



► LA DESTINATION DES DÉCHETS :

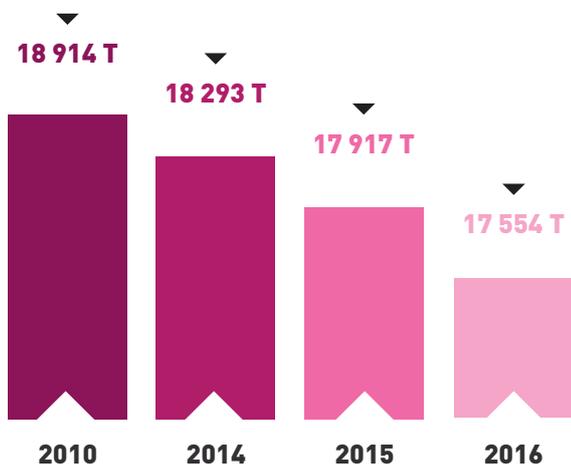
Les déchets recyclables sont déchargés au Centre de Tri pour être triés, puis mis en balle et transférés vers des usines de régénération ou de recyclage.

Les ordures ménagères résiduelles sont incinérées dans le centre de valorisation énergétique géré par Beauce Gâtinais Valorisation (BGV). La chaleur produite permet la production d'électricité et d'eau chaude.





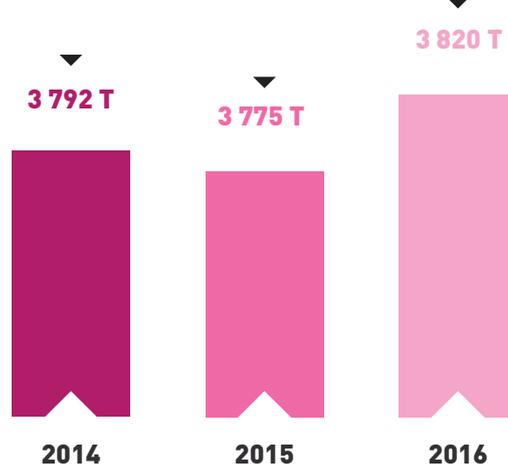
ÉVOLUTION DU TONNAGE EN ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



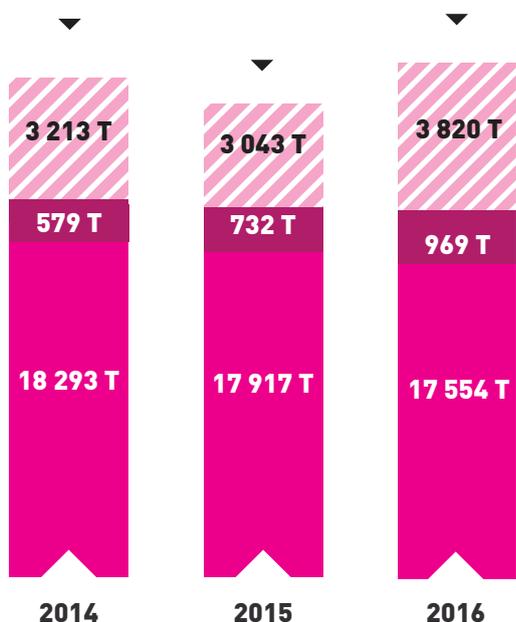
2010 étant l'année de référence.



ÉVOLUTION DU TONNAGE DES DÉCHETS ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE (BAC JAUNE)

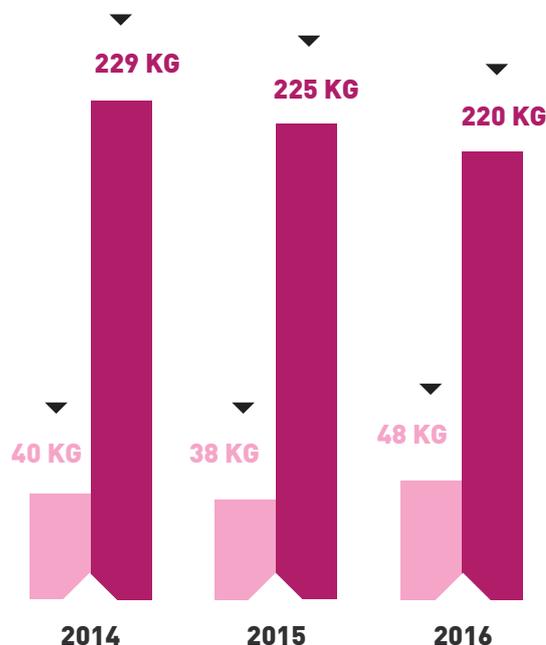


ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN TONNES



■ Ordures ménagères ■ Refus* ▨ Déchets recyclables

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE EN KG/HABITANT



■ Ordures ménagères ■ Déchets recyclables

*Le refus, c'est le poids des déchets non recyclables placés dans le bac jaune suite à des erreurs de tri et entrant au centre de tri. Ils sont redirigés vers le centre de valorisation énergétique. Le taux de refus connaît une forte hausse de 30% sur l'année.

Les tonnages des ordures ménagères résiduelles et assimilées baissent. Le tonnage des déchets issus du tri sélectif se maintient mais la qualité du tri est mauvaise. L'accent sur la communication pour faire changer les habitudes et adopter les bonnes pratiques est nécessaire.

► DÉCHETS ENCOMBRANTS

Le service de collecte des encombrants permet aux usagers de déposer une fois par an devant leur domicile (ou au lieu habituel de collecte en porte à porte) les déchets volumineux ne pouvant être collectés lors des ramassages hebdomadaires.

SITOMAP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL

Le calendrier des encombrants 2016 est en ligne !! Vous pouvez le consulter sur le site internet www.sitomap.fr ou nous contacter directement au 02.38.32.76.20.

Rappel des consignes de collecte des encombrants:

- Les encombrants sont les déchets ménagers courants de dimensions ou de poids trop importants pour être mis à la poubelle : mobilier cassé, sommier, matelas, fenêtres, portes, chaises sans vitrage...
- Les déchets doivent être mis sur le trottoir la veille du passage pour le lendemain, à l'emplacement habituel des ordures ménagères.
- Ils doivent être facilement collectables et ne pas présenter de danger pour les agents de collecte.

ENCOMBRANTS
Ce que vous pouvez présenter à la collecte des encombrants

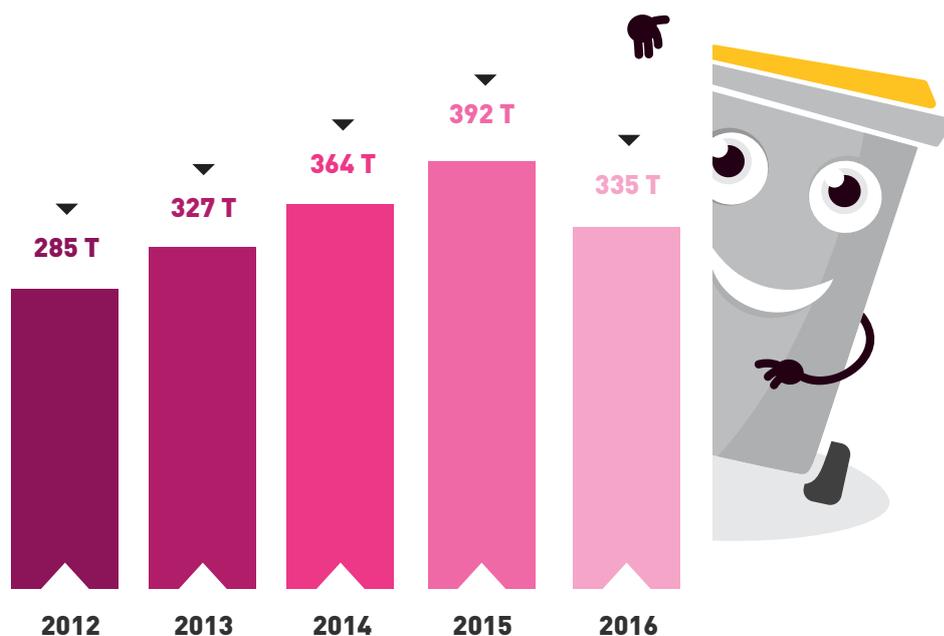
 La bicyclette	 Les tapis et les traverses	 Les petits objets divers
 Les meubles de bois et le mobilier	 La literie	 Les cartons plats / papeterie

Les déchets d'équipements électriques et électroniques ne sont pas acceptés dans les encombrants : électroménager, jouets à pile, ordinateurs, HiFi, télévisions... doivent être déposés en déchèterie ou échangés chez le vendeur lors d'un renouvellement.

Tout autre type de déchets (peintures, huiles, pièces autos, bouteilles de gaz, batteries...) ne sont pas acceptés.

Si vous avez un doute, contactez le Sitomap au 02.38.32.76.20, pour qu'on puisse vous aiguiller !

ÉVOLUTION DU TONNAGE D'ENCOMBRANTS COLLECTÉS



2.2 / LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

MODE D'ORGANISATION DE LA COLLECTE DANS LEQUEL UN CONTENEUR DE COLLECTE EST MIS À LA DISPOSITION DU PUBLIC : COLONNES, CONTENEURS SPÉCIFIQUES SUR DES ESPACES PUBLICS, DÉCHÈTERIES. LA COLLECTE SÉLECTIVE S'APPLIQUE AUX DÉCHETS MÉNAGERS.

Sont réparties sur les communes du territoire et en déchèteries :

- **228 colonnes** à verre soit 1 pour 348 habitants (moyenne nationale 1 pour 312), 9 sont des colonnes enterrées
- **43 bornes** à textile

FAITS MARQUANTS 2016

La collecte en multi matériaux en PAV a pris fin en janvier 2016.
 La collecte du verre est en hausse de 2% par rapport à 2015.
 La collecte du textile est en hausse par rapport à 2015.



LA COLLECTE DU TEXTILE

Le prestataire est le Relais avec lequel le SITOMAP a une convention.



EN 2016, 273 412 KGS DE TEXTILE ONT ÉTÉ COLLECTÉS SUR LE TERRITOIRE.

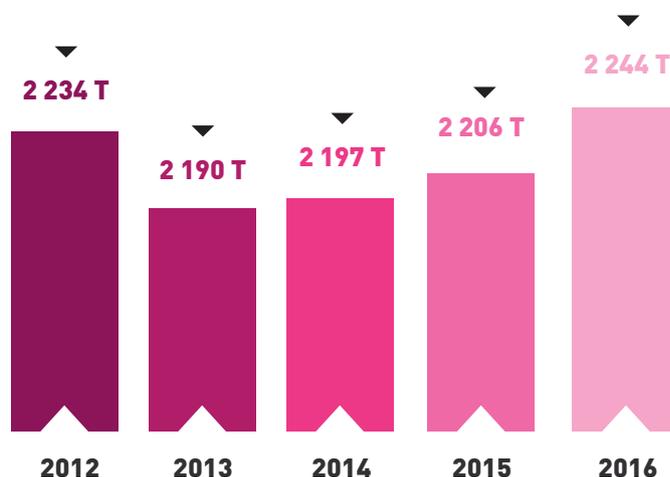
LA COLLECTE DU VERRE

Elle a lieu sur le territoire toutes les deux semaines.

Le verre est stocké sur la plate-forme située derrière le centre de tri avant d'être expédié vers une usine de recyclage de l'Aisne (Samin).



ÉVOLUTION DES TONNAGES DE VERRE COLLECTÉS



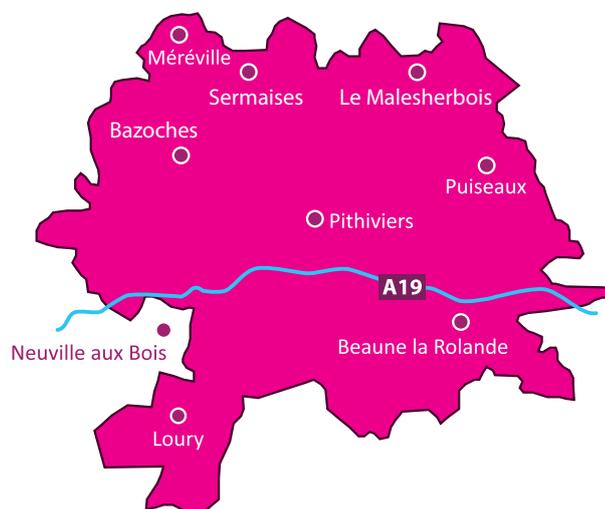
2.3 / LES DÉCHÈTERIES



Les déchèteries sont des espaces aménagés permettant aux habitants du territoire d'évacuer leurs déchets ménagers par apport volontaire, des objets qui ne sont pas pris en charge par les autres collectes.

Ces équipements apportent aux usagers la garantie que les déchets recueillis seront traités, selon leur nature, dans des filières de valorisation spécifiques. Les gardiens des déchèteries ont pour missions d'accueillir les usagers, d'assurer la propreté des lieux et d'aider à la sélection des déchets. Elles sont aussi ouvertes aux artisans suivant un règlement.

Le SITOMAP met à disposition des usagers 8 déchèteries, ainsi que celle de Neuville-aux-Bois à hauteur de 40%. L'exploitation des déchèteries est effectuée par la société PAPREC (attributaire du marché public au 1/01/2016). Les déchets diffus spécifiques (DDS) sont collectés par la société TRIADIS (attributaire du marché public au 1/01/2016).



LES DÉCHETS QUE L'ON PEUT Y DÉPOSER SONT LES SUIVANTS

- Les cartons
- Le bois
- Les déchets verts
- Le papier
- Le verre
- Le tout-venant
- Le tout-venant incinérable
- Les gravats
- La ferraille
- Les piles
- Les cartouches d'encre
- Les lampes, Néons
- Les batteries
- L'huile de vidange
- Les déchets dangereux
- Les D3E



CARTONS



BOIS



DÉCHETS VERTS



PAPIERS



VERRE



TOUT-VENANT



FERRAILLE



PILES / BATTERIES



CARTOUCHES ENCRE



LAMPES



TEXTILES



HUILE DE VIDANGE



DÉCHETS DANGEREUX



D3E



TRI SÉLECTIF

Sont acceptées également les radiographies et capsules Nespresso®

IL EST INTERDIT DE DÉPOSER DANS LES DÉCHÈTERIES LES DÉCHETS SUIVANTS



- ❑ Les ordures ménagères
- ❑ Les cadavres d'animaux
- ❑ Les déchets organiques putrides
- ❑ Les produits radioactifs
- ❑ Les déchets explosifs
- ❑ Les médicaments
- ❑ Les déchets d'activités de soins
- ❑ Les pneus de tout type
- ❑ Les carcasses de voiture
- ❑ Les produits à base d'amiante
- ❑ Les bouteilles de gaz

**CONVENTION POUR LES PROS
(INSCRITS AU REGISTRE DU COMMERCE)**

Pour accéder aux déchèteries, les professionnels doivent signer une convention avec le SITOMAP et le prestataire de collecte afin de pouvoir décharger les 3m³/jour/déchèterie. Ils doivent respecter comme les autres usagers le règlement intérieur. Suivant la nature des déchets, les professionnels sont facturés. Plus de 800 professionnels ont passé convention.



LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES DU TERRITOIRE



	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI						
PITHIVIERS	8h30 - 12h		8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h	8h30 - 12h						
	13h30 - 17h		13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h						
BAZOCHE LES GALLERANDES	9h- 12h				9h- 12h		9h- 12h					
	14h30 - 16h30				14h - 16h30							
BEAUNE LA ROLANDE	8h30 - 12h					8h30 - 12h		8h30 - 12h				
	13h30 - 17h					13h30 - 17h		13h30 - 17h				
LE MALESHERBOIS	8h30 - 12h							8h30 - 12h	8h30 - 12h			
	13h30 - 17h							13h30 - 17h	13h30 - 17h			
MEREVILLE	8h30 - 12h									8h30 - 12h		
	13h30 - 17h									13h30 - 17h		
PUISEAUX	8h30 - 12h								8h30 - 12h		8h30 - 12h	
	13h30 - 17h								13h30 - 17h		13h30 - 17h	
SERMAISES	9h- 12h								10h- 12h			9h- 12h
									14h- 17h			14h- 16h30
LOURY	8h30 - 12h								8h30 - 12h	8h30 - 12h		8h30 - 12h
	13h30 - 17h								13h30 - 17h	13h30 - 17h		

Les horaires des déchèteries sont les mêmes pour les particuliers et les professionnels

RAPPEL :

- 1 - Il est demandé de venir 1/4 d'heure avant la fermeture de la déchèterie afin d'avoir le temps de décharger vos déchets.
- 2 - Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

▶ **FAITS MARQUANTS**

Travaux d'agrandissement et de rénovation de la déchèterie du Malesherbois. Inauguration avec Madame le Maire de la Commune Nouvelle le Malesherbois et PAPREC.

Depuis juin 2016, tests sur 3 déchèteries (Pithiviers, Loury, le Malesherbois) pour collecter le papier, journaux, magazines.



Novembre 2016, un atelier Troc, dans le cadre de la Semaine Européenne de réduction des déchets, sur les déchèteries de Loury et du Malesherbois. Demande des habitants de refaire ces actions en été éventuellement.

Démarrage du groupe de travail pluridisciplinaire pour la refonte du règlement de déchèteries avec des élus du SITOMAP, de la PAPREC, deux gardiens de déchèteries, la Chambre des métiers, des utilisateurs, les services techniques et environnement des villes du Malesherbois, Pithiviers et Loury, la CARSAT.

LES CHIFFRES

Fermeture de janvier à avril 2016.

20 personnes venues faire des échanges

21 participants

LES DIFFÉRENTS **FLUX COLLECTÉS ET LEUR DESTINATION**
Y COMPRIS LA PART SITOMAP À NEUVILLE-AUX-BOIS

TYPE DE DÉCHETS	TONNAGES COLLECTÉS	KG/HAB. EN 2016	DESTINATION (EXUTOIRE)	MODE DE TRAITEMENT
Tout-venant	▶ 4 767	▶ 5,97	▶ Saint-Aignan	Centre enfouissement technique
Tout-venant incinérable	▶ 2 645	▶ 3,31	▶ CVE Pithiviers	Valorisation énergétique
Déchets verts	▶ 6 514	▶ 8,16	▶ Compost du Gâtinais (91) et Compadrue (78)	Valorisation matière pour compostage
Gravats	▶ 5 740	▶ 7,19	▶ Société Crambes (45)	Valorisation matière
Bois	▶ 2 171	▶ 2,72	▶ PAPREC environnement à Wissous (91)	Valorisation matière (broyage pour fabrication de panneaux bois)
Cartons	▶ 529	▶ 0,66	▶ Centre de tri Pithiviers	Valorisation matière filière éco-emballage
Ferrailles	▶ 917	▶ 1,15	▶ Acierie - FCR Ferraille	Valorisation matière
Batteries	▶ 13	▶ 0,016	▶ STCM	Valorisation matière
D3E ¹	▶ 705	▶ 0,8	▶ Repreneurs agréés Ecologic	Séparation des éléments et traitements adaptés
Piles	▶ 4,798	▶ 0,06	▶ Corépile	Tri, séparation, démantèlement des composants pour retraitement



Les flux et les exutoires de la déchèterie de Neuville-aux-Bois sont sous le contrôle du SIRTOMRA.

¹ Déchets d'équipements électroniques et électriques

02 | ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC

ANALYSE DES TONNAGES 2016 : 21 844 T

Globalement, une hausse de 1,71% par rapport à 2014 (21 475 T) et 5,97% par rapport à 2015 (20 614 T).
(sans Neuville-aux-Bois)

TYPE DE DÉCHETS	2014	2015	2016	COMMENTAIRES	ROTATION Coût annuel HT	TRAITEMENT Coût annuel HT
Tout-venant	▶ 4 184	▶ 3 904	▶ 4 491	Une hausse de 7.34% par rapport à 2014 et de 15.06% par rapport à 2015. Transfert du plâtre vers le tout venant. Déchets des inondations : 76T.	138 835,19 €	325 114,58 €
Tout-venant incinérable	▶ 2 529	▶ 2 344	▶ 2 513	Légère baisse de 0.63% par rapport à 2014 et hausse de 7.19% par rapport à 2015. Augmentation du tri.	67 443,82 €	Traité par BGV : usine d'incinération
Déchets verts	▶ 6 002	▶ 5 222	▶ 6 044	Légère hausse de 0.70% par rapport à 2014 et de 15.72% par rapport à 2015. Due aux déchets inondations et à la météo.	184 366,95 €	113 160,40 €
Gravats	▶ 5 921	▶ 6 116	▶ 5 292	Baisse de 10% par rapport à 2014 et de 13.49% par rapport à 2015. Transfert du tonnage plâtre vers le tout venant. Une filière de plus en plus exigeante.	48 399,99 €	19 801,09 €
Bois	▶ 1 548	▶ 1 743	▶ 2 171	Forte hausse de 40.37% par rapport à 2014 et de 24.56% par rapport à 2015. Mise en place d'une benne Eco-mobilier est à envisager en 2017 et/ou orientation des habitants vers des recycleries ressourceries conformément à notre guide du tri.	57 640,56 €	102 548,28 €
Cartons	▶ 481	▶ 483	▶ 491	Légère hausse de 1.90% par rapport à 2014 et de 1.50% par rapport à 2015.	25 953,79 €	Traités par le centre de tri.
Ferrailles	▶ 810	▶ 801	▶ 843	Hausse de 4.8% par rapport à 2014 et de 5.21% par rapport à 2015. Baisse des cours de ferraille, donc moins de vols. Fort packmattage des bennes limitant le vol car fortement imbriqué.	24 537,20 €	-94 151,90 €
Batteries			▶ 13			- 2 638,03 €



LA **FRÉQUENTATION** DES DÉCHÈTERIES

DÉCHÈTERIES	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	TOTAL
Puiseaux	▶ 27 629	▶ 194	▶ 27 823
Beaune-la-Rollande	▶ 36 909	▶ 122	▶ 37 031
Pithiviers	▶ 89 529	▶ 1 011	▶ 90 540
Loury	▶ 38 702	▶ 285	▶ 38 987
Bazoches-les-Gallerandes	▶ 15 275	▶ 61	▶ 15 336
Sermaises	▶ 13 930	▶ 49	▶ 13 979
Mereville	▶ 12 461	▶ 83	▶ 12 544
Le Malesherbois	▶ 19 429	▶ 203	▶ 19 632
Total	▶ 254 263	▶ 2 011	▶ 256 274



LES DÉCHETS **DIFFUS SPÉCIFIQUES** (DDS)

Sont collectés sur les déchèteries du SITOMAP : acides, bases, solvants et produits pétroliers, produits pâteux (peinture, colle, vernis), aérosols, bidons et emballages vides souillés, filtres à huile, produits phytosanitaires, produits combustibles, produits non identifiés.

DÉCHÈTERIES	NB DE COLLECTE	TONNAGE	COÛT ANNUEL HT
Puiseaux	▶ 40	▶ 19,394	▶ 14 001 €
Beaune-la-Rollande	▶ 36	▶ 14,697	▶ 10 360 €
Pithiviers	▶ 55	▶ 33,547	▶ 24 271 €
Loury	▶ 35	▶ 16,130	▶ 11 180 €
Bazoches-les-Gallerandes	▶ 21	▶ 8,916	▶ 6 147 €
Sermaises	▶ 9	▶ 5,565	▶ 3 533 €
Mereville	▶ 18	▶ 7,201	▶ 4 926 €
Le Malesherbois	▶ 30	▶ 14,297	▶ 10 218 €
Total	▶ 244	▶ 119,747	▶ 84 636 €

LES CARACTÉRISATIONS DU SITOMAP



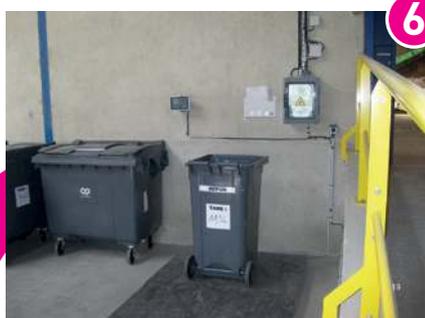
1 Table de caractérisation



2 Premières impressions beaucoup de plastique !



3 Une tablette dans le recyclage...



6 Découverte des résultats... chaque contenant est pesé



5 Ca se confirme ! Beaucoup de plastique



4 Contient les erreurs de tri



7 Pesage de l'acier



8 Fin de caractérisation, on remet les déchets dans les alvéoles du centre de tri. Les déchets recyclés sont acheminés vers des entreprises de recyclage. Les refus iront à l'usine d'incinération.

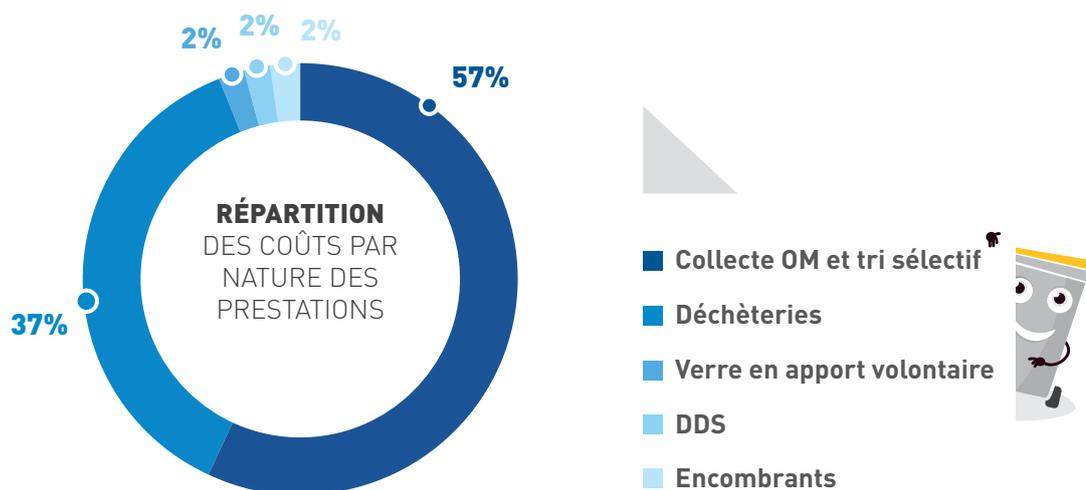


CARACTÉRISATIONS DES DÉCHETS RECYCLABLES

Des échantillons des déchets recyclables des habitants du territoire sont prélevés mensuellement et analysés par le SITOMAP. Cela permet d'observer les erreurs de tri pour mieux communiquer auprès des usagers afin d'améliorer les bonnes pratiques.

03 | COÛT DU SERVICE

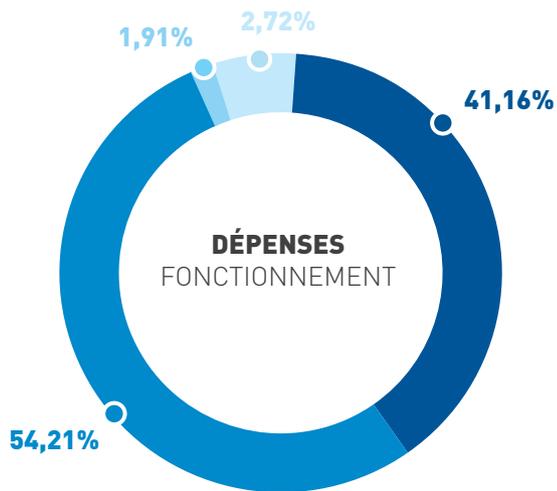
3.1 / LES PRINCIPALES PRESTATIONS



NATURE DE LA PRESTATION	NOM DE L'ENTREPRISE	TYPE DE CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCE	MONTANT ANNUEL DES PRESTATIONS HT
Collecte OM et tri sélectif Gestion opérationnelle des bacs jaunes	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2020	2 355 986 € 34 535 €
Déchèteries	PAPREC	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2020	1 530 997 €
Verre en apport volontaire	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2020	91 500 €
DDS	TRIADIS	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2020	84 635 €
Encombrants	VEOLIA	Marché public 5 ans (+2)	31/12/2020	84 233 €

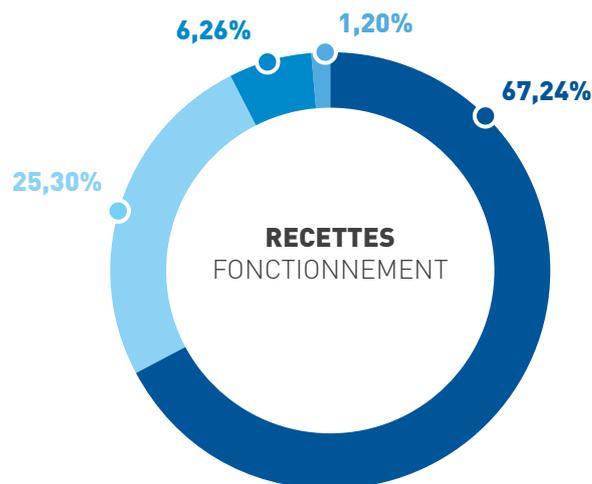
TOTAL 4 181 886 €

3.2 / LES INDICATEURS FINANCIERS



- Prestations de collecte des déchets
- Contributions versées à BGV EPCI de traitement
- Amortissements
- Autres dépenses

EN €	EN €/HAB
4 181 886	52.40
5 508 307	69.02
0	0
193 247	2.42
275 752	3.45
10 159 193	127.29



- Contributions des collectivités adhérentes ou des usagers (TEOM)
- Soutiens des sociétés agréées
- Autres produits de gestion
- Excédent reporté

EN €	EN €/HAB
9 270 634	116.17
862 835	10.81
165 151	2.06
3 488 618	
10 298 620	129.04
Nombre d'habitants desservis = 79 800	

04 | PERSPECTIVES 2017

POURSUIVRE ET DÉVELOPPER LES ACTIONS ENGAGÉES

► POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

Les enjeux en 2017 seront de permettre aux habitants de mettre « les bons déchets dans le bon bac » et d'expliquer le rôle de la puce des bacs ordures ménagères résiduelles et assimilés.

Pour le prestataire de collecte, il s'agira de prendre la mesure de l'impact de la conteneurisation sur les conditions de travail, la durée des tournées et d'apprécier le nombre de bacs présentés par tournée (nombre de levées grâce à la puce). Cela permettra dans les années à venir de faire éventuellement évoluer la collecte en s'adaptant aux besoins de la population.

Baisser le taux de refus du tri sélectif en retrouvant une bonne qualité du tri :

Ce sera l'un des défis du 2^{ème} plan de communication de 2017 qui devra définir des axes et actions pertinentes pour améliorer nos performances.

Poursuivre le travail engagé avec les communes pour faire disparaître les marches arrière suivant la recommandation R437 de la CNAMTS en proposant des regroupements de poubelles lorsque cela sera possible.

Appuyer le travail effectué lors des suivis de collecte par des actions de communication de porte à porte auprès des habitants pour encourager le changement des pratiques.

Programmer un lavage d'une partie du parc de colonnes à verre.

Ajouter des colonnes à verre sur le territoire du SITOMAP en collaboration avec le prestataire de collecte et les communes.

► POUR LES DÉCHÈTERIES

Finaliser le travail entrepris par le groupe multi partenarial sur la refonte du règlement intérieur. Renforcer le rôle des gardiens et améliorer la signalétique horizontale et verticale des déchèteries.

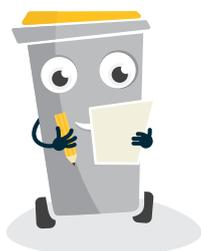
Mettre en place la filière éco-mobilier (sous forme de soutien en attente d'installation d'une benne).

Réaliser les travaux de réfection et d'agrandissement de la déchèterie de Beaune-La-Rolande après la passation d'un marché public.

► POUR DÉVELOPPER LA COMMUNICATION

Mettre en place le réseau de communication en ayant un référent dans chaque collectivité du territoire pour « faire passer les informations ». Sur 97 collectivités, 75 personnes se sont portées volontaires.

Rénover notre site internet en ayant notamment un espace « actualités » nous permettant la rédaction d'articles pour mieux faire connaître les actions réalisées par le SITOMAP.



LE SITE BEGEVAL OÙ EST IMPLANTÉ LE SITOMAP

Usine d'incinération

Centre de tri

Déchèterie de Pithiviers

Locaux SITOMAP

S = SITOMAP



Route de Bouzonville en Beauce - 45300 PITHIVIERS
Tél : 02 38 32 76 20 - Fax : 02 38 32 76 22
sitomap@sitomap.fr - www.sitomap.fr